

Le Président

291 boulevard Raspail
75675 Paris cedex 14

tél. 01 44 34 36 19

Décision n° 2021/P/46 du = 2 AOÛT 2022

portant nomination à la commission du cinéma d'art et d'essai
prévue aux articles 231-44 à 231-46 du règlement général des aides financières
du Centre national du cinéma et de l'image animée

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée,

Vu le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles
R. 112-4 (5°) et R. 112-23 (5°) ;

Vu le règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de
l'image animée, notamment ses articles 231-44 à 231-46 ;

Vu les décisions n° 2019/P/01 du 15 janvier 2019, n° 2019/P/18 du 12 février 2019,
n° 2020/P/06 du 10 février 2020, n° 2020/P/29 du 24 juillet 2020, n° 2020/P/37 du 4
août 2020, n° 2021/P/23 du 5 mai 2021, n° 2021/P/59 du 22 novembre 2021, n°
2022/P/06 du 10 janvier 2022, n° 2022/P/11 du 24 janvier 2022 et n°2022/P/20 du
14 mars 2022 portant nomination à la commission du cinéma d'art et d'essai prévue
aux articles 231-44 à 231-46 du règlement général des aides financières du Centre
national du cinéma et de l'image animée,

Décide :

Article 1^{er}

M. David Obadia est nommé, pour la durée du mandat restant à courir, membre de
la commission du cinéma d'art et d'essai en formation nationale, en qualité de
personnalité qualifiée, en remplacement de M. Renaud Laville.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du cinéma et de l'image
animée*.

Fait le - 2 AOÛT 2022

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée


Dominique BOUTONNAT